



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2024

Présents : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Denis CHARRON, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Dimitri HERVELET.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h53

Secrétaire : Maëli DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.24.077 - Suppression de postes au 1er juillet 2024 - Direction Aménagement du Territoire - Patrimoine et Développement Durable

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la délibération DL.24.021 du 26 mars 2024 portant création de postes au 1er avril 2024 - Direction Aménagement du Territoire - Patrimoine et Développement Durable,
Vu la délibération DL.23.099 du 14 novembre 2023 portant création de postes au 1er décembre 2023 - Direction Aménagement du Territoire - Patrimoine et Développement Durable
Vu le Comité Social Territorial du 11 juin 2024,
Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des postes pour permettre des avancements de grade.
En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Lors de la procédure de recrutement du Coordonnateur Espaces publics et Energies, afin d'avoir le plus de candidats possibles, le poste avait été créé sur plusieurs grades de la filière administrative et technique.

Ce recrutement est finalisé et il convient, afin de répondre aux besoins de la Direction Aménagement du Territoire - Patrimoine et Développement Durable de supprimer les postes qui n'ont plus lieu d'être.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Fillière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade	Quotité du poste %	Poste / missions
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100,00	Coordonnateur Espaces publics et Energies
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100,00	Coordonnateur Espaces publics et Energies
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100,00	Coordonnateur Espaces publics et Energies
Technique	Technicien	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100,00	Coordonnateur Espaces publics et Energies
Technique	Technicien	B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100,00	Adjoint au DST
Technique	Technicien	B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100,00	Coordonnateur Espaces publics et Energies
Technique	Technicien	B	Technicien	100,00	Coordonnateur Espaces publics et Energies

Après avis du Comité Social Territorial du 11 juin 2024 et présentation à la Commission Générale du 17 juin 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de supprimer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} juillet 2024 et de modifier le tableau des postes à la même date,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} juillet 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 26 juin 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

26 JUIN 2024

26 JUIN 2024

26 JUIN 2024



Le Maire

Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DL_24_077**
Objet : **Suppression de postes au 1er juillet 2024 - Direction Aménagement du Territoire - Patrimoine et Développement Durable**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique : 045-214501694-20240626-DL_24_077-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240626-DL_24_077-DE-1-1_0.xml	text/xml	982 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.077 - RH - Suppression de postes au 1er juillet 2024 - Direction Aménagement du Territoire - Patrimoine et Développement Durable.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240626-DL_24_077-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	345.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 15h27min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 15h27min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 15h27min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 15h27min51s	Reçu par le MI le 2024-06-26